

À quand un plan de développement des bibliothèques publiques vraiment québécois ?

Claire Côté

Volume 22, Number 2, June 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055343ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055343ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Côté, C. (1976). À quand un plan de développement des bibliothèques publiques vraiment québécois ? *Documentation et bibliothèques*, 22(2), 73–75.
<https://doi.org/10.7202/1055343ar>

Il est toutefois indubitable que les spécialistes du Conseil du trésor découvriront bientôt une méthode d'évaluation des programmes gouvernementaux qui soit à la mesure de leurs exigences. Quelle que soit alors la technique employée — mémoire de programme transformé ou autre instrument — il nous faudra la

maîtriser, afin d'en tirer le meilleur parti possible, pour le plus grand bien d'une cause que chaque bibliothécaire devrait avoir fortement à cœur, à savoir le développement d'un réseau de bibliothèques publiques capable de satisfaire les besoins de la population du Québec.

À quand un plan de développement des bibliothèques publiques vraiment québécois?

Claire Côté
Bibliothèque publique
Pointe-Claire

En 1971-1972, si l'on avait voulu doter la province de Québec d'un réseau de bibliothèques publiques pour desservir la totalité de la population tout en atteignant la moyenne canadienne pour trois facteurs principaux (les contributions municipales, les subventions provinciales et le nombre de volumes per capita), il aurait fallu:

- a) créer 76 bibliothèques nouvelles (67 bibliothèques municipales et 9 bibliothèques centrales de prêt) pour desservir les 42% de la population québécoise qui n'ont pas encore de service de lecture.
- b) améliorer les 114 bibliothèques actuelles pour qu'elles soient dans la moyenne canadienne. Ce qui veut dire, ajouter aux données de 1971-1972, 319 bibliothécaires, 5,337,404 volumes, \$15,015,863 en contributions municipales.»

Voilà l'ampleur du problème décrit par le mémoire d'élément du programme du ministère des Affaires culturelles intitulé *Développement d'un réseau de bibliothèques publiques*.¹

Les objectifs

La fonction d'un mémoire de programme est d'étudier un problème donné en vue d'y apporter des solutions à court et à long terme et de concrétiser ces solutions dans des pro-

grammes d'action et des budgets à l'intention des autorités gouvernementales.

Après une étude quantitative de la situation des autres provinces, du Québec et du Canada tout entier, le mémoire propose de retenir comme objectif général, à long terme, de «Desservir en 1989-90 - 85% de la population du Québec...»² et «Atteindre en 1989-90 la valeur projetée de la moyenne canadienne pour le nombre de volumes par tête, soit 2.57 (Québec actuellement 1.21), pour les contributions municipales par tête, soit 5.26 (Québec actuellement \$1.35) et pour les subventions provinciales par tête, soit 2.38 (Québec actuellement \$0.45)»³.

En retenant le critère principal de la moyenne canadienne projetée pour les trois facteurs retenus, le mémoire laisse sous-entendre que l'argent investi demeure le seul facteur ayant influencé le développement des bibliothèques dans le reste du Canada. Le mémoire ne tient pas compte du fait que l'évolution des bibliothèques dans ces provinces a toujours été précédée d'études. En Ontario, les plus récentes sont le rapport Shaw⁴ sur Toronto en 1960, le rapport St. John⁵ en 1965 et le rapport Bowron⁶ qui

2. *Ibid.*, 107.

3. *Ibid.*, 107.

4. Ralph Shaw, *Libraries of Metropolitan Toronto*, Toronto, Library Trustees Council, 1960, 95 p.

5. R. Francis, St. John Library Consultants Inc., *Ontario Libraries, a Province Wide Survey and Plan*, Toronto, Ontario Library Association, 1965, 182 p.

6. Albert Bowron, *The Ontario Public Library: Review and Re-organization*, Toronto, Information, Media and Library Planners, 1975, 184 p.

1. Québec (Province). Ministère des Affaires culturelles. Service des bibliothèques publiques, *Développement d'un réseau de bibliothèques publiques* (Mémoire d'élément de programme), Québec, 1973, p. 106.

vient d'être publié; en Colombie-Britannique, il y a eu le rapport Vainstein⁷ en 1966 et celui de 1971 publié par le Committee on Library Development⁸; et d'autres sur Vancouver. On pourrait encore énumérer de nombreuses études dans les autres provinces.

Toutes ces études ont certaines caractéristiques en commun: elles font le point sur la situation dans un milieu donné, elles étudient l'histoire des bibliothèques, leurs problèmes, leurs besoins, et essaient d'apporter des solutions. Ces rapports tentent d'élaborer une philosophie de service adaptée à leur milieu et de développer des structures à l'intérieur desquelles, avec les crédits appropriés, ils peuvent apporter des solutions. Pour résumer, les fonds dans les autres provinces sont alloués en fonction d'une philosophie de la bibliothèque publique adaptée au milieu, concrétisée dans un plan de développement et dans des structures administratives appropriées aux objectifs visés.

La lecture du mémoire de programme suscite un certain nombre d'interrogations: où sont les études identifiant les problèmes et les besoins spécifiques aux bibliothèques publiques du Québec? Où sont les études qui nous disent pourquoi le développement est lent chez nous? Même si le mémoire nous laisse entendre que c'est seulement une question d'argent, ne serait-ce pas plutôt une question d'éducation du public et des autorités gouvernementales? Toutes les suppositions nous sont permises parce que les études appropriées n'ont pas été faites. Les auteurs du mémoire veulent nous convaincre qu'il est suffisant pour le Québec de dépenser autant que le reste du Canada et d'acquiescer autant de livres pour donner un service comparable. Cette hypothèse ne tient aucunement compte de la qualité des services, laquelle repose sur un personnel compétent et des installations appropriées. Elle ne tient pas davantage compte du rattrapage que doit effectuer le Québec dans des secteurs aussi importants que la construction d'édifices nouveaux et la création de collections audiovisuelles. Les trois facteurs retenus n'en tiennent pas compte et, pourtant, une étude aurait pu démontrer que le manque de locaux adéquats est peut-être le facteur qui entrave le plus le développement des bibliothèques existantes. Quant aux collections audiovisuelles, elles

sont presque inexistantes dans les bibliothèques publiques du Québec. Viser la moyenne canadienne, comme le fait le mémoire, n'est-ce pas viser la médiocrité? La moyenne inclut les provinces riches en bibliothèques aussi bien que les provinces pauvres: faut-il en conclure que l'excellence est exclue? Quand cet objectif sera atteint, le Québec accusera toujours un retard considérable sur l'Ontario et la Colombie-Britannique. En 1972, la moyenne des contributions par tête de population desservie, en Ontario, était de 34% plus élevée que la moyenne canadienne (excluant le Québec); pour les subventions provinciales, elle était de 27.4% plus élevée et pour le nombre de livres, de 19% plus élevée. Cette marge entre le Québec et les provinces bien pourvues en bibliothèques publiques se perpétuera.

Les moyens

À partir du moment où l'on considère que les objectifs sont discutables, il devient inutile de critiquer les moyens proposés pour l'atteindre. Néanmoins, comme il s'agit d'un mémoire déjà accepté par les autorités gouvernementales, et avec lequel nous devrons vivre au cours des années à venir, il devient pertinent de le faire tout en espérant que les études qui manquent viendront s'ajouter au dossier au moment opportun.

Le mémoire, fidèle à sa ligne de pensée, propose comme moyen principal un nouveau règlement qui aura pour effet majeur un accroissement des subventions. Il prévoit que les subventions seront plus généreuses et qu'elles ne seront plus accordées, comme par le passé, selon un mode qui favorisait les bibliothèques riches; au contraire, plus une municipalité est pauvre, plus les octrois sont élevés. Cette formule n'est pas parfaite, mais elle répond à un souci évident de justice sociale. Le mémoire demande aussi que les lois municipales soient amendées pour obliger les municipalités à créer des bibliothèques lorsque les citoyens l'exigent. Cette demande n'a pas été retenue par le gouvernement. Ce que le mémoire ne prévoit pas, ce sont des mesures autres que les octrois pour inciter les municipalités à créer des bibliothèques. On aurait aimé voir un programme de sensibilisation du public et des autorités gouvernementales à la nécessité de créer de nouvelles bibliothèques et de les doter des fonds nécessaires pour offrir un service viable. Sans ces mesures d'éducation et sans les amendements aux lois municipales, les octrois accrus n'accompliront qu'une partie du travail escompté.

7. Rose Vainstein, *Public Libraries in British Columbia: a Survey with Recommendations*, Victoria, Public Libraries Research Study, 1966, 141 p.

8. British Columbia. Committee on Library Development, *A Proposal for Province-wide Organization of Library Services in British Columbia*, Victoria, Committee on Library Development, 1971, 50 p.

Un autre moyen que propose le mémoire pour la réalisation de ses objectifs est la coordination des bibliothèques par:

1) les ententes Québec/Canada pour le développement des bibliothèques centrales de prêts (B.C.P.) telle celle du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ceci s'est avéré irréalisable depuis;

2) la coordination entre les bibliothèques publiques. Tout l'avenir est là. Qu'en dit le mémoire? Il prévoit l'étude sur Montréal qui a été faite l'an dernier; pour le reste, les bibliothèques publiques seront appelées à coordonner leurs services techniques. Merveille! On avance des chiffres: d'après un calcul pour le moins discutable, il coûte cinq fois moins cher de cataloguer un livre centralement.⁹

On parle de la possibilité que la Centrale des bibliothèques desserve les bibliothèques publiques. Ceci est peut-être possible mais on espère que des études sérieuses seront entreprises avant de prendre une décision, afin que les bibliothèques publiques ne servent pas tout simplement à renflouer un service en difficulté. Et voilà, c'en est fait de la coordination des bibliothèques autres que les B.C.P. Rien de plus sur les réseaux urbains — il y aura donc deux réseaux urbains: Montréal et Québec. Il y a bien, dans les règlements, une définition de «Réseau coopératif de bibliothèque» et une prévision par laquelle on peut accorder une subvention complémentaire à la bibliothèque principale d'un réseau coopératif ou à une bibliothèque pour des fins précises, telles la participation à des services techniques centralisés (encore), l'expérimentation de procédés nouveaux, le rattrapage, etc. Où sont les structures qui permettront l'établissement de ces «Réseaux coopératifs»? À quel genre d'octrois peuvent-ils s'attendre? C'est vainement que l'on cherche les réponses dans le mémoire ou dans la nouvelle réglementation. On ne peut que supposer que les décisions seront prises sur une base «ad hoc» et que les demandes pourront être refusées ou acceptées selon l'humeur du récipiendaire;

3) le rôle de suppléance des bibliothèques scolaires. Déjà au début du mémoire, les auteurs avaient fait le point sur la question «bibliothèque scolaire/bibliothèque publique» et sur leurs différences fondamentales. Cette partie du rapport est excellente et devrait être lue par tous les membres de notre profession.

Aussi, le ministère des Affaires culturelles a-t-il cru bon de signer une entente avec le ministère de l'Éducation selon laquelle, dans quelques cas marginaux, les bibliothèques scolaires pourraient servir de bibliothèques publiques. Il est intéressant de noter que le protocole prévoit aussi le cas contraire, c'est-à-dire qu'une bibliothèque publique puisse desservir une école qui n'a pas déjà une bibliothèque. Et pourquoi pas? Ce serait certainement plus facile. Il faut espérer que les modalités de ce protocole seront si exigeantes que cette solution ne sera adoptée que très rarement sinon jamais.

Le moyen principal de la réalisation des objectifs, c'est les budgets. Le mémoire a été préparé en 1972-73, c'est-à-dire avant l'inflation galopante que nous subissons présentement. Il faudra donc que les prévisions budgétaires soient réévaluées pour en tenir compte. Espérons que le Conseil du trésor, puisqu'il a déjà, en principe, accepté les recommandations du mémoire, saura voir à ce que ses implications financières soient réévaluées.

Conclusion

Les objectifs que le mémoire a définis à l'intention des bibliothèques publiques du Québec sont discutables parce qu'ils n'ont pas été précédés, comme c'est le cas dans les autres provinces, d'études qui détermineraient les besoins spécifiques du Québec. Le mémoire suppose qu'il suffit de dépenser assez d'argent pour pouvoir atteindre la même qualité de service.

De plus, les moyens proposés pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas suffisants à cause de l'inflation dont ils ne tiennent pas compte, et des structures qui ne sont pas élaborées.

9. Québec (Province). Ministère des Affaires culturelles..., p. 80.